

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE du 09 octobre 2024 A 20h00

Sous la présidence de Monsieur Mathieu LAUFFENBURGER, maire

À l'ouverture de la séance à 20h00, sont présents : Mathieu LAUFFENBURGER, Agnès ROHR, Laurence BOUILLÉ, Anne-Sophie VUADELLE, Cédric BRAUN, Rachel HEINRICH, M. DEMOUCHE Sébastien et Vivien ZUMSTEEG.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Christian MONIER, donnant procuration à Agnès ROHR
- Christophe GASCHY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Agnès ROHR

056. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 05 septembre à 9 voix POUR.

057. DECISION MODIFICATIVE RELATIVE AU BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire rappelle que la Chambre Régionale des Comptes a prévu un montant de 70 750€ au chapitre 011 en dépenses de fonctionnement. Il est nécessaire, au regard des dépenses effectuées, de réaliser un ajout de 21 925,04€ au chapitre 011.

De plus, un ajout de 8 925€ correspondant, à la fois à la refacturation de 1 500€ à la Commune de Schwobsheim pour la réparation du plateau de coupe (*conformément au point 050 du Conseil Municipal du 05 septembre 2024*) ainsi qu'à la refacturation de 7 425,48€ à l'ACSL pour les charges (*conformément au point 049 du Conseil Municipal du 05 septembre 2024*) est nécessaire au chapitre 70 en recettes de fonctionnement.

Enfin, diverses opérations de régularisation doivent être opérées.

Au sein de la page suivante se trouvera, le tableau récapitulatif de l'ensemble des mouvements concernant la décision modificative.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2112 (21) : Terrains de voirie	-12 999,99	001 (001) : Excédent d'investissement repor	0,01
		021 (021) : Virement de la section de fonct	-13 000,00
	-12 999,99		-12 999,99

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	-13 000,00	002 (002) : Excédent de fonctionnement re	0,04
60621 (011) : Combustibles	10 000,00	70878 (70) : par des tiers	8 925,00
618 (011) : Divers	1 625,04		
623 (011) : Publicité, publications, relations p	3 000,00		
62878 (011) : A des tiers	7 300,00		
	8 925,04		8 925,04
Total Dépenses	-4 074,95	Total Recettes	-4 074,95

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative du budget principal à 9 voix POUR.

058. DECISION MODIFICATIVE RELATIVE AU BUDGET LOTISSEMENT

Un réajustement entre la section de fonctionnement et la section d'investissement est nécessaire pour régulariser la situation budgétaire de la Commune.

De même, un ajout de 40 000€ doit être réalisé dans la section de fonctionnement afin de payer certaines factures, dont les factures de l'entreprise Colas.

Ci-dessous, le tableau récapitulatif de l'ensemble des mouvements concernant la décision modificative :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2112 (21) : Terrains de voirie	-25 844,00	3551 (040) : Produits finis (autres que terr	-40 000,00
3551 (040) : Produits finis (autres que terr	-40 000,00		
	-65 844,00		-40 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
605 (011) : Achats de matériel,équipements	-40 000,00	002 (002) : Excédent de fonctionnement re	-0,39
71355 (042) : Variation des stocks de terr	-40 000,00	704 (70) : Travaux	7 780,00
		71355 (042) : Variation des stocks de terr	-40 000,00
	0,00		-32 220,39
Total Dépenses	-65 844,00	Total Recettes	-72 220,39

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative du budget lotissement à 9 voix POUR.

059. DIVERS

1. **Panneaux d'entrée d'agglomération** : Suite à la proposition de la CeA envoyée par mail à tous les conseillers, le conseil est d'avis de ne pas déplacer le panneau d'entrée à l'entrée nord de 50 m mais de déplacer le panneau village fleuri vers le massif en face du 1B rue Principale.

2. M. le Maire rappelle la **journée citoyenne** qui se déroulera le 19.10.2024 et compte sur la présence de tous les conseillers disponibles. Au 09 octobre, 16 personnes sont inscrites.

3. **Bulletin communal** : Au vu de la charge de travail du secrétariat de mairie, il est convenu que les conseillers de la commission communication s'impliqueront davantage pour soutenir le secrétariat. Si nécessaire, le bulletin sera distribué avec un délai supplémentaire par rapport aux années antérieures.

4. **Antenne relais** : M. le Maire est questionné sur l'avancée de l'installation de cette antenne. M Le Maire n'a pas d'informations récentes à ce sujet.

5. **PLUI** : M. le maire nous informe qu'un vote aura lieu en conseil communautaire quant au PLUI, avec échéance en mars 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 21 heures 00 minutes.

***Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Boesenbiesen,***

La secrétaire de séance, Agnès ROHR



Le Maire, Mathieu LAUFFENBURGER



